

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 6 mai 2025 à 19h00
Salle du conseil, 370 rue du Moulin

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AVRIL 2025**
- 5. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Formation des élus
 - 5.3 Cain Lamarre
 - 5.4 Autorisation d'enchérir et d'acquérir
 - 5.5 Planification sur l'avenir du 370, rue du Moulin
 - 5.6 Restructuration administrative et financière
 - 5.7 Offre de service – Livre des règlements municipaux
 - 5.8 Mandat pour les audits 2024
- 6. SUIVIS**
 - 6.1 Cloches en surplus
 - 6.2 Départ Michel Mailhot
- 7. CORRESPONDANCES**
 - 7.1 Estrie à Cheval
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)**
 - 9.1 Employé d'été
 - 9.2 Chemin Valley
 - 9.3 Valve eau brisée – 270, rue Principale
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUTS) ET ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Aquatech
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Fête nationale 2025
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 13.1 CPIK
 - 13.2 Comité terrain de jeux
 - 13.3 Comité salle communautaire
 - 13.4 Comité sécurité civile
- 14. MRC DU VSF**
 - 14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires
 - 14.2 Projet Énergies renouvelables
 - 14.3 Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre
- 15. VARIA**
- 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 6 mai 2025 à 19h00 à la salle du Conseil située au 370, rue du Moulin au Village de Kingsbury. Sont présents la mairesse Amélie Tremblay et les conseillères et conseillers Suzanne Bédard, Marisol Charbonneau, Claire Morazain, Marc Saumier et Tommy Vaillancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Amélie Tremblay et le directeur général et greffier-trésorier Geoffrey Shayne Packwood est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 19h15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-05-001 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Claire Morazain :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

0 personnes assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

- Amélie Tremblay signifie au Conseil que la valve d'entrée d'eau sur son terrain remonte et souhaite savoir si la municipalité est responsable de corriger la situation. À la suite d'une discussion, la municipalité prendra en charge de corriger la situation.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AVRIL 2025

2025-05-002 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Marisol Charbonneau:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Approbation des comptes payés et à payer

ATTENDU les comptes payés et à payer ayant été déposés au conseil, tel que présenté dans le tableau suivant :

Comptes payés	
Sous-total des comptes payés	9 270,53 \$
Comptes à payer	
Sous-total des comptes à payer	9 359,90 \$
Total des comptes payés et à payer	18 630,43 \$

2025-05-003 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marc Saumier :

QUE soient ratifiés les comptes payés au montant de 9 270,53 \$;

QUE soient autorisé le paiement des comptes à payer au montant de 9 359,90 \$, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Formation des élus

La mairesse, Amélie Tremblay, présente au conseillers le projet de règlement sur la formation des élus publié dans *La Gazette Officielle du Québec* du 5 février 2025 (157^e année, no 6), page 824.

5.3 Recours aux services professionnels de Cain Lamarre

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury souhaite retenir les services du cabinet Cain Lamarre pour un mandat général et des services professionnels pour l'année 2025;

2025-05-004 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Tommy Vaillancourt :

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

De mandater le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Autorisation d'enchérir et d'acquérir

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a présenté aux élus la liste des citoyens à défaut de paiement de leurs taxes lors de la séance du conseil du 4 mars 2025 par la résolution 2025-03-09;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury procède à l'envoi des dossiers de vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;

ATTENDU QUE l'article 1038 du Code Municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

2025-05-005 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Claire Morazain :

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury autorise la mairesse Amélie Tremblay ou le directeur général et greffier-trésorier Geoffrey Shayne Packwood à enchérir et acquérir ces immeubles selon les dispositions prévues par la Loi et tel que mentionné à l'article 1038 du Code Municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Planification sur l'avenir du 370, rue du Moulin

ATTENDU QUE les besoins financiers la Municipalité du Village de Kingsbury ont cru de façon significative au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury est propriétaire du 370, rue du Moulin;

ATTENDU QUE d'importantes rénovations sont nécessaires pour la mise à niveau du bâtiment;

2025-05-006 Il est proposé par Tommy Vaillancourt et appuyé par Marc Saumier :

QUE le Conseil autorise le directeur général à entreprendre des démarches pour étudier les options de vendre l'édifice situé au 370, rue du Moulin ou le rénover et maximiser ses revenus locatifs potentiels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.6 Restructuration administrative et financière

ATTENDU QUE les besoins financiers la Municipalité du Village de Kingsbury ont cru de façon significative au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury est à risque de faire un déficit pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a besoin d'une restructuration administrative;

2025-05-007 Il est proposé par Marisol Charbonneau et appuyé par Marc Saumier :

QUE le Conseil autorise le directeur général à entamer des démarches pour obtenir un prêt temporaire de 100 000,00\$ aux meilleures conditions possibles pour répondre aux besoins administratifs et financiers de la municipalité;

QUE le directeur général garde le conseil informé des étapes qui seront réalisées;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.7 Offre de service – Livre des règlements municipaux

Le directeur général et greffier-trésorier dépose une offre de service pour la mise à jour et la rédaction du livre des règlements. Une décision devra être prise lors d'une prochaine séance.

5.8 Mandat pour les audits 2024

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury doit mandater une firme comptable pour réaliser les audits 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a reçu une soumission de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant Thornton (RCGT);

2025-05-008 Il est proposé par Marisol Charbonneau et appuyé par Tommy Vaillancourt :

QUE le Conseil mandate la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton pour la réalisation des audits 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. SUIVIS

Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil municipal de divers suivis relatifs aux affaires courantes de la Municipalité.

6.1 Cloches de composte

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a un surplus de cloches de composte.

ATTENDU QUE certains citoyens qui n'ont pas droit à ce service actuellement souhaite acquérir une cloche de composte.

2025-05-009 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Tommy Vaillancourt :

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury puisse vendre les cloches de composte en surplus au prix d'acquisition initial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Départ de Michel Mailhot

ATTENDU QUE Michel Mailhot a été à l'emploi de la municipalité pendant plus de 35 ans;

ATTENDU QUE Michel Mailhot a quitté la municipalité à la fin du mois de mars 2025;

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir un cadeau à Michel Mailhot pour le remercier des ces années de services;

2025-05-010 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marisol Charbonneau :

QUE la municipalité égalise le montant donné par les conseillers;

QUE le directeur général achète un certificat cadeau des magasins Sail avec le montant total récolté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. CORRESPONDANCES

7.1 Estrie à Cheval

Le règlement actuel interdit ce type de réunion et le conseil refuse de modifier son règlement pour accommoder Estrie à Cheval.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à discuter.

9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)

9.1 Employé d'été

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a besoin d'un employé de voirie pour remplacer Michel Mailhot;

ATTENDU QU'un employé temporaire pour la période estivale sera nécessaire pour assister l'employé de la voirie;

2025-05-011 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marc Saumier :

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury ouvre une poste d'employé de la voirie permanent à temps partiel;

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury ouvre une poste d'employé d'été à temps partiel pour assister l'employé de la voirie;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 Nid de poule sur le chemin Valley

Il est suggéré par le conseiller Marc Saumier de contacter le Canton de Melbourne ou la Municipalité de Racine pour solliciter une offre de service pour la réparation du nid de poule.

9.3 Valve d'eau brisée – 270, rue Principale

M. Daniel Vachon a informé la municipalité que la valve d'eau de son domicile (270, rue Principale) est brisée et qu'elle ne peut pas être fermée dans l'état actuelle. À la suite de l'analyse de Michel Mailhot pour le compte de la municipalité, la valve a été brisée par de la machinerie. Il est donc d'avis du conseil que la réparation doit être faite et payée par le citoyen.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

10.1 Aquatech

Le directeur général et greffier-trésorier fait état de la situation concernant les services réalisés par la firme Aquatech.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet à discuter.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Fête nationale 2025

La mairesse, Amélie Tremblay, informe le Conseil qu'elle a fait une demande de subvention auprès du député de Richmond, André Bachand, pour organiser un petit évènement lors de la Fête nationale.

13. RAPPORT DES COMITÉS

13.1 CPIK

Marc Saumier fait état des récentes décisions prises par la CPIK et informe le conseil des diverses affaires courantes relatives à l'organisme.

13.2 Comité terrain jeux

Aucun sujet à discuter.

13.3 Comité salle communautaire

Marc Saumier fait état des recommandations faites par le Comité salle communautaire et informe le conseil des projets sur lesquels il œuvre présentement.

13.4 Comité sécurité civile

Aucun sujet à discuter.

14. MRC du VSF

14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires

Amélie Tremblay présente le compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires de la MRC du Val-Saint-François.

14.2 Projet Énergies renouvelable

ATTENDU QUE le plan stratégique 2022-2026 déposé par Hydro-Québec qui prévoit, entre autres, la constitution d'un portefeuille de projets éoliens totalisant 3 000 MW;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury voit positivement la stratégie d'Hydro-Québec misant sur la décarbonation et la transition vers les énergies renouvelables;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC collaborent à la production d'un Guide l'intégration des énergies renouvelables du Val-Saint-François impliquant une consultation des parties prenantes, notamment les citoyens, et la définition de conditions d'intégration propres au Val-Saint-François;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC du Val-Saint-François souhaitent collaborer à la création d'une société en commandite leur permettant d'être partenaires d'éventuels projets;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury voit des opportunités à la réalisation de projets d'énergies renouvelables sur le territoire du Val-Saint-François et souhaite s'impliquer dans l'exploration du potentiel réel de tels projets;

2025-05-012 Il est proposé par Tommy Vaillancourt et appuyé par Marisol Charbonneau :

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury déclare être accord avec la démarche sur les énergies renouvelables entreprise par les municipalités et la MRC du Val-Saint-François;

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury déclare être en accord avec la création d'une société en commandite permettant aux municipalités et à la MRC d'être partenaires d'éventuels projets ;

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury souhaite être partie prenante des travaux menant à création de la société en commandite et manifeste son intérêt à en être partie prenante dans la mesure où les règles établies seront conformes à ses intérêts et à ceux de sa population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14.3 Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisir Estrie et les sentiers de l'Estrie

ATTENDU QUE les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région;

ATTENDU QUE des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie;

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale);

ATTENDU QUE ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC du Val-Saint-François a pris part, notamment en siégeant sur le comité consultatif du projet;

ATTENDU QUE cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier des orientations communes prioritaires;

ATTENDU QUE le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre, permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations;

ATTENDU QUE ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;

ATTENDU QUE la démarche stratégique de territoire de la MRC et le nouveau plan stratégique de développement touristique cible l'accès au plein-air et au développement de sentiers pédestres comme une priorité pour le Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la Politique régionale et le Plan directeur contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a confirmé sa collaboration au projet de Politique régionale par le biais de la résolution no CM-2025-03-09;

2025-05-013 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Claire Morazain :

QUE le Conseil de la Municipalité de Kingsbury appuie la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie et plus précisément accepte de :

- Reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie;
- Collaborer à l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations;
- Collaborer à la mise en œuvre de ce Plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la MRC du Val-Saint-François;
- Transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-05-014 Il est proposé par Suzanne Bédard

QUE la séance soit levée à 21h42

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Amélie Tremblay
Mairesse

Geoffrey Shayne Packwood
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Amélie Tremblay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du Code municipal.

Amélie Tremblay
Mairesse